

BUREAUX INTERNATIONAUX
REUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

SECOND COMMITTEE OF GOVERNMENTAL EXPERTS ON ADMINISTRATION AND STRUCTURE

DEUXIEME COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CONCERNANT DES QUESTIONS D'ORDRE STRUCTUREL ET ADMINISTRATIF

Geneva, May 16 to 27, 1966 — Genève, 16 - 27 mai 1966

DECLARATION DE M. HARVEY J. WINTER
CHEF ADJOINT DE LA DELEGATION
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Comme vous le savez, dans toutes les réunions qui ont traité de la modernisation des BIRPI, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a donné son plein appui à ce projet. Nous pensons que cette modernisation des BIRPI peut s'effectuer au mieux par la constitution de l'Organisation internationale de la Propriété intellectuelle (OPI) et l'établissement d'une nouvelle structure des dispositions de caractère administratif contenues dans les différentes Conventions et Arrangements des BIRPI, et cela sur la base des propositions qui ont été approuvées d'une manière générale par le Comité d'experts de 1965.

La création de l'OPI est de la plus haute importance non seulement pour le monde d'aujourd'hui mais aussi pour le monde de demain. Elle est importante aujourd'hui pour les pays en voie de développement qui n'appartiennent à aucune des deux Conventions de base - les Conventions de Paris et de Berne -, c'est-à-dire les "pays tiers". L'inclusion des "pays tiers" dans l'OPI et dans la Conférence de cette organisation est importante du point de vue à la fois des intérêts des pays tiers et des intérêts des pays membres des Unions. C'est dans l'OPI - et je souligne, dans l'OPI - que se trouveront la connaissance et l'expérience des questions de propriété intellectuelle permettant de résoudre les problèmes complexes qui se posent aux pays tiers dans ce domaine.

Pourquoi la création de l'OPI est-elle importante pour le monde de demain ? C'est que le pays qui, aujourd'hui, est en voie de développement sera le pays développé de demain. Quand s'atténuera le besoin d'une conférence constituant un forum pour les pays tiers, nous aurons alors besoin d'une Organisation internationale de la propriété intellectuelle parce que la propriété intellectuelle sera encore plus importante dans le monde de demain.

Il est parfaitement clair, pour le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qu'une organisation ayant son identité individuelle en tant qu'organisation consacrée à la propriété intellectuelle - à savoir l'OPI - est nécessaire. Nous estimons que, finalement, l'OPI aura, dans le domaine de la propriété intellectuelle, un rôle particulier semblable à celui qui est dévolu à l'Organisation internationale du Travail dans le domaine des questions du travail. Nous pensons, par ailleurs, que l'OPI peut remplir cette tâche efficacement et dans les meilleures conditions d'économie.

Comme l'a indiqué M. Braderman lors de la séance d'ouverture, les Etats-Unis ont appuyé le précédent projet d'une Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, projet qui donnait à la Conférence des pouvoirs plus étendus et traitait de certaines questions limitées concernant les Conventions de Paris et de Berne. Toutefois, comme nous le savons tous, en raison des positions prises par certains Gouvernements, un compromis soigneusement étudié a été préparé, qui limite les pouvoirs de la Conférence et préserve clairement l'autonomie et l'indépendance des Conventions de Paris et de Berne. Une majorité substantielle des Gouvernements représentés à la réunion de 1965 - y compris les Etats-Unis d'Amérique - a alors accepté ce compromis, et la Délégation des Etats-Unis l'accepte aujourd'hui. Nous sommes venus à cette réunion avec l'espoir que tous les Gouvernements seraient prêts à accepter ce raisonnable compromis.

Nous sommes maintenant à la croisée des chemins dans la marche vers notre but commun : une protection meilleure et plus efficace de la propriété intellectuelle. La réalisation de cette protection est certainement du plus haut intérêt pour tous les pays, quelles que soient les différences entre leurs propres systèmes politiques, sociaux ou économiques. L'OPI constituera le cadre de la coopération internationale nécessaire pour cette progression vers notre but commun. C'est pourquoi nous appuyons la création de l'OPI, et demandons instamment aux autres délégués de l'appuyer aussi.